



ACCORD

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS DIPLOMATIQUES DIRECTES ENTRE LE CANADA ET L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES¹

(Traduction)

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont tombés d'accord sur les dispositions suivantes:

(1) Les deux Gouvernements ont convenu d'établir des relations diplomatiques directes et d'échanger des Ministres.

(2) Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature et n'est pas soumis à la ratification.

(3) Le présent accord est exécuté en double exemplaire, chacun desquels en langue russe² et en langue anglaise. Les deux textes font également foi.

Le Haut Commissaire du Canada,

VINCENT MASSEY

(CACHET)

LONDRES, le 12 juin 1942.

¹Pour l'accord du 5 février 1942 prévoyant l'échange de consuls entre les deux pays, voir *Recueil des Traités du Canada* 1942, n° 12.

²Le texte en langue russe porte la signature de l'Ambassadeur de l'Union Soviétique à Londres, Son Excellence M. Ivan Mikhaïlovitch Maisky (Voir l'édition anglaise du présent Accord).